

MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE

2110, chemin du Tour-du-Lac Nominingue (Québec) J0W 1R0

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE MANOIR SACRÉ-CŒUR ET LA PATINOIRE

Nominingue, le 21 décembre 2021. – Étant donné que plusieurs informations circulent relativement au Manoir Sacré-Cœur et à la patinoire, il est important que toutes les citoyennes et tous les citoyens soient informés des démarches entreprises par la Municipalité.

MANOIR SACRÉ-CŒUR

D'entrée de jeu, notez qu'une municipalité est responsable des bâtiments abandonnés sur son territoire, pour des raisons de santé et sécurité de ses citoyens.

Démarches entreprises :

- Lettres au propriétaire;
- Installation d'un périmètre de sécurité, au frais de la municipalité, en raison de la responsabilité civile de la Municipalité;
- Lettres d'avocat au propriétaire;
- Jugement de la cour obligeant le propriétaire à démolir le Manoir Sacré-Cœur; puisque le propriétaire n'a pas pris les mesures, la Municipalité devient responsable de la démolition;
- Appel d'offres pour plans et devis de démolition (cette opération est obligatoire dans le processus, considérant entre autres la présence d'amiante et considérant la complexité de la démolition);
- Demande adressée à la députée provinciale, Mme Chantale Jeannotte, pour d'éventuelles subventions.

Étapes à venir :

- Adopter un règlement d'emprunt (l'estimation préliminaire du coût de démolition est de 1,5 million de dollars, + ou 40 %);
- Effectuer toutes les étapes menant à un référendum, si la population le demande;
 - Tenue d'un registre où un minimum de signature doit être obtenu pour procéder à un référendum;
 - Référendum : lors de cette étape, tous les citoyens seront invités à voter sur l'approbation ou non du règlement d'emprunt.

Au cours des étapes à venir, la Municipalité fournira toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

PATINOIRE

Démarches entreprises :

- Travaux de réfection de la patinoire :
 - le produit final ne correspond pas aux exigences de la Municipalité; la surface devait répondre à 2 critères :
 - surface hivernale (patinoire)
 - surface estivale (pickleball et skatepark).
- Demande à l'entrepreneur de procéder à des correctifs au printemps 2022.
- Le conseil a décidé de tenter de faire installer les bandes pour que les citoyens puissent bénéficier de la patinoire cet hiver, considérant que la surface hivernale correspond aux attentes. Cette décision n'étant pas sans risque, le conseil est prêt à défendre sa décision en cas de litige.
- Considérant que la météo a joué en notre défaveur et qu'il n'a pas été possible de faire fondre la glace tout autour de la dalle avant la plage de disponibilité du poseur de bandes, nous avons dû nous résigner à trouver une solution alternative.
- Une glace pour jouer au hockey est en préparation sur le champ de balle à l'arrière de l'hôtel de ville. Les employés ont fabriqué des bandes pour permettre de jouer au hockey dans un environnement alternatif et sécuritaire le plus près possible d'une patinoire de hockey.
- Un anneau de glace pour le patin libre est aussi disponible à l'arrière de l'hôtel de ville.

Étapes à venir

• Finalisation des travaux au printemps 2022 pour que la surface estivale soit conforme aux attentes.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous un magnifique temps des Fêtes malgré les conditions sanitaires qui limitent encore les contacts sociaux.

Je nous souhaite que l'année 2022 nous permette de retrouver cette magnifique énergie qui fait de Nominingue un village dynamique et très vivant!

De très Joyeuses Fêtes!

Francine Létourneau, mairesse

Francise litouriea

Conseillères et conseillers : Gaétan Lacelle, Sylvain Gélinas, Chantal Therrien, Luc Boisvert, Suzie Radermaker et René Lalande

-30 -

Courriel: reception@municipalitenominingue.qc.ca municipalitenominingue.qc.ca